



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022/319

Objet : Remises gracieuses des titres de recettes

Séance du mercredi 5 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 octobre, à 18 h 35, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 29 septembre 2022, se sont réunis au nombre de 22, exceptionnellement dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 22

Excusés représentés : 7

Excusés : 5

Absente : 1

* A quitté la séance à 18h47 au cours du point n°1 en confiant son pouvoir à M. M'Boudou n'a pas pris personnellement part au vote des points n°1 à 29 inscrits à l'ordre du jour

** Représentée par J-P. Monteiro Teixeira jusqu'à son arrivée à 19h23 pour le vote des points n°1 à 4 inscrits à l'ordre du jour

*** Représenté par S. Medani jusqu'à son arrivée à 19h35, n'a pas pris personnellement part au vote des points n°1 à 4 inscrits à l'ordre du jour

**** A quitté la séance à 19h53 au cours du point n°8 en confiant son pouvoir à S. Mercieca pour le vote des points n°8 à 29 inscrits à l'ordre du jour

***** A quitté la séance à 20h31 au cours du point n°15 en confiant son pouvoir à D. Poezevara pour le vote des points n°15 à 29 inscrits à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils*, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg**, Gilles Melin****, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi***, Sonia Schaeffer, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Dounia Lebik, Nejla Goker****, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Véronique Gauthier à Fabrice Deraedt, Sémita Le Querec à Siegfried Van Waerbeke, Josiane Berrebi à Grégory Gobron, Claudine Cordes à Sofiane Seridji, Séverin Yapo à Stéphane Raffalli, Jérémie Kawouk à Annabelle Mallet, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Excusés :

Nicolas Fené, Christian Amar Henni, Isabelle Flandin, José Peres, Claude Stillen

Absente :

Loubna Ziani

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
5 octobre 2022
DÉLIBÉRATION
N°2022/319

Objet : Remises gracieuses des titres de recettes

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction de Codification NOR BCRZ1100057J du 16 décembre 2011,

VU la délibération n°2019/189 du 27 juin 2019, relative aux modalités de calcul du quotient familial,

VU l'avis du Groupe de Travail des Impayés du 24 juin 2022,

VU les bordereaux transmis par la Trésorerie en date du 30 mai 2022,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission des finances en date du 27 septembre 2022,

CONSIDERANT que la Trésorerie a transmis un état de titre de recettes concernant les cinq dossiers validant les remises partielles ou totales et les soldes de dettes correspondantes,

APRES DELIBERATION

DECIDE d'admettre les remises gracieuses partielles ou totales sur les dossiers 1, 2, 3, 4, 5.

DOSSIER 1 :

Remise demandée par le service Régie-Facturation.

Recalcul du quotient H → A, sur les factures de : janvier à avril 2022.

Année	Dette	Régularisation	Solde dette
2022	188,22	141,93	46,29

DOSSIER 2 :

Remise demandée par le service Régie-Facturation.

Recalcul du quotient H → A, sur les factures de janvier à avril 2022.

Suivi par la MDS.

Années	Dette	Régularisation	Solde dette
2022	451,42	355,09	96,33

DOSSIER 3 :

Remise demandée par le service Régie-Facturation.

Recalcul du quotient H → A, sur les factures de janvier 2021 à avril 2022

Proposition par courrier d'un rendez-vous avec l'élu.

Années	Dette	Régularisation	Solde dette
2021-2022	956,76	747,83	208,93

DOSSIER 4 :

Remise demandée suite au rendez-vous avec l'élu.
Suivi par la MDS.

Années	Dette	Régularisation	Solde dette
2021-2022	1 092,48	850,66	241,82

DOSSIER 5 :

Remise demandée par le service Régie-Facturation suite au déménagement de la famille.

Année	Dette	Régularisation	Solde dette
2021	1 291,77	718,41	573,36

Soit un total pour tous les dossiers de **3 980,65 €**

Dossiers	Dette	Régularisation	Solde dette
TOTAUX 1+2+3+4+5	3 980,65	2 813,92	1 166,73

PRECISE que les mandatements des remises gracieuses partielles ou totales s'effectueront sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2022– fonction 01 nature 6745.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : **12 OCT. 2022**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

